

RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

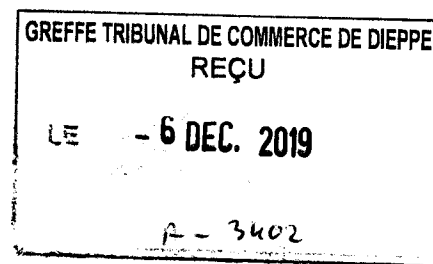
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00054
Numéro SIREN : 440 877 058
Nom ou dénomination : FSAV

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 3402



FSAV

121. Chemin des Petites Bruyères

76550 HAUTOT-SUR-MER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
FSAV, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

*Décision de l'Associé Unique
En date du 21 novembre 2019*

FSAV

121. Chemin des Petites Bruyères

76550 HAUTOT-SUR-MER

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 21 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels de la SARL FSAV clos au 31 mars 2019 qui ont été établis par le cabinet AXE CONSEILS EXPERTISE représenté par Franck BASIN situé au 9 Rue Joseph Flouest, 76200 Dieppe, expert-comptable et se caractérise par les informations suivantes :

- Le capital social s'élève à 400 000 euros ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes est nul ;
- Le résultat est de 56 881 € ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 904 723 €.

Vous nous avez communiqué une situation comptable arrêtées au 30 septembre 2019. Il en ressort les données suivantes :

- Le capital social s'élève à 400 000 euros ;
- Le résultat exceptionnel de 87 999 € est issu de la cession de titres de participation ;
- Le résultat provisoire est de 82 722 €.

A cette même date, la trésorerie s'élève à un montant de 168 529 € contre un montant de 19 378 € inscrit dans le bilan clos au 31 mars 2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Isneauville,
Le 3 décembre 2019

Le Commissaire à la transformation,
SARL AGICOM
Représentée par Jean-Claude GIRAULT